

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 13/05/2013

Date de la convocation:
30/04/2013
Date d'affichage:
02/05/2013

L' an 2013 et le 13 Mai à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 67
En exercice : 67
Votants : 47

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : KOCHER Bernadette à M. KREISS Alfred, WEISS Marie-Line à M. JULLY Jean-Marie

Excusé(s) : Mmes : CLAUSS Murielle, DARNIS Danielle, MATTEL Madeleine, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BASTIAN Marc, BERTRAND Jean-Louis, CHRISTMANN Pascal, FUCHS Thierry, GACKEL Didier, HERRMANN Eric, HOCH Georges, KAUFFER Fabien, KELLER Jacky, LIEHN Gilbert, MARTIN Etienne, MEYER-KUHN Charles, OTT Alexis, PREVOT Dominique, ROHMER Jean-Paul, SCHAEFFER Marc, SCHERTZ Christophe, SCHNEIDER Dominique, VOGEL Robert

Secrétaire de séance :
M. KREISS Alfred.

Réf : 078.2013
Vote : A la majorité
Pour : 44
Contre : 1
Abstentions : 0
Mention exécutoire : Non

078.2013 : ZAC sud de Woerth : plan de financement et soutiens financiers.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération n°005.2010 du conseil communautaire du 15.03.2010 portant sur l'acquisition des terrains et la procédure de DUP,

Vu l'avis du bureau du 29.04.2013,

Entendu l'exposé du vice-président M. Braconnier,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une voix contre, décide :

- **De valider le plan de financement prévisionnel de l'opération comme suit :**
Coût d'objectif des travaux : 1 200 000 € HT
Coût acquisition des terrains : 203 500 €
Travaux préalables et connexes (dont archéologie préventive, prestations intellectuelles) : 96 500 € HT
Soit coût total de l'opération : 1 500 000 € HT.
- **De valider le financement de l'opération comme suit :**
Avance CG67 escomptée : 635 000 €
Emprunt bancaire pour le reliquat
- **De demander au président de solliciter auprès du Conseil général du Bas-Rhin une avance remboursable,**
- **D'autoriser le président à solliciter tout autre financement existant au titre de l'aménagement de cette zone d'activités,**
- **De valider le planning prévisionnel de l'opération comme suit :**
Juillet 2013 : validation de l'AVP,
Automne 2013 : démarrage des travaux,
Début 2014 : commercialisation.

Envoyé en préfecture le 24/05/2013
 Reçu en préfecture le 24/05/2013
 Affiché le 

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 21/05/2013

*Délibération exécutoire de plein droit
 conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
 du 22 juillet 1982*

Le président,
 Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
 PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

